doc CA1 EA 94V63 FRE

DOCS
CA1 EA 94V63 FRE
Le Ministre des Affaires
etrangeres, M. Andre Ouellet a la
49e Assemblee generale des Nations
unies. -43270479

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet à la 49^e Assemblée générale des Nations Unies

> Dept. of External Affairs Min. des Affaires extérieures

> > JAN 31. 1995

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

Septembre 1994

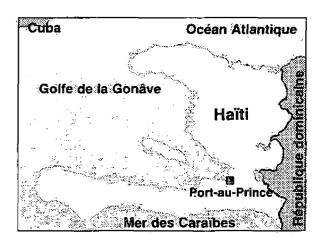


CONTEXTE

RÉACTION DU CANADA À LA CRISE EN HAÏTI

Relations entre le Canada et Haïti

- Les relations bilatérales remontent à la première moitié du XX^e siècle, à l'arrivée de missionnaires canadiens en Haïti. Une importante immigration haïtienne vers le Canada a commencé pendant le régime Duvalier.
- Après la chute du régime Duvalier, le Canada a participé aux efforts déployés pour promouvoir la démocratie en Haïti et notamment à la mission conjointe de l'OEA et de l'ONU envoyée pour observer les élections de 1990.



- A deux reprises depuis le coup d'État du 30 septembre 1991, le Canada a été l'hôte du président Aristide.
- Le Canada est la patrie d'adoption d'une dynamique communauté haitienne d'environ 60 000 personnes, dont la majorité vivent au Québec. Par ailleurs, des milliers de Canadiens ont travaillé en Haiti au cours des cinquante dernières années.

Réaction au coup d'État

- A titre de l'un des amis d'Harti, le Canada a joué un rôle de premier plan dans les efforts internationaux déployés pour réinstaller le président Aristide. Depuis le coup d'État, il a appuyé de nombreuses résolutions de l'ONU et de l'OEA concernant ce pays. Ses efforts ont par ailleurs amené les instances du G-7 et de la Francophonie à publier des déclarations appuyant une action internationale à l'endroit d'Harti. Enfin, le Canada a pris part à une série de missions humanitaires, ainsi que de conciliation et d'observation, sous l'égide de l'ONU et de l'OEA.
- Le Canada a détaché 210 policiers et soldats de la paix à la mission des Nations Unies en Hațti (MINUHA), qui devait contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Governors' Island. Le premier contingent d'agents de la GRC a été retiré en octobre 1993 lorsque des partisans du régime militaire refusèrent d'autres déploiements:
- Fort partisan des sanctions contre le régime militaire en Haïti, le Canada a mis en place toutes celles qui ont été adoptées par l'ONU et l'OEA.
- En juillet 1994, le Canada a collaboré à la rédaction de la résolution 940 des Nations Unies et l'a coparrainée. Cette résolution autorisait la création d'une force multinationale habilitée à prendre tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions de l'Accord de Governors' Island. Elle prolongeait et renforçait en outre le mandat de la MINUHA.



- Le Canada a décidé de ne pas participer à la Force multinationale qui intervient en Haïti. Comme l'a déclaré le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, au retour du président Aristide au pouvoir, nous mettrons plutôt l'accent sur le maintien de la paix et la reconstruction à long terme.
- Engagements dans le cadre de l'ONU :
 - Un Canadien, le colonel W. Fulton, sera le principal officier au sein de l'équipe de planification préparatoire de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). L'équipe comprend le Surintendant principal de la GRC Neil Pouliot, qui dirige le contingent de policiers civils de la MINUHA. L'équipe devrait arriver en Haïti la semaine prochaine et ouvrir la voie au redéploiement de la MINUHA. En tout, quatre officiers canadiens et treize agents de la GRC y participeront.
 - Une fois la MINUHA déployée, le Canada enverra un contingent d'un maximum de 100 agents de la GRC et de 600 militaires en Haïti.
- Engagements bilatéraux :
 - À l'occasion d'entretiens avec le président Aristide, le Canada a promis d'envoyer un contingent de la GRC pour former des policiers haïtiens.
 - Aux termes d'un protocole d'entente signé en août entre le Canada et le gouvernement Aristide, le Canada formera à Regina un contingent maximum de 100 policiers haîtiens. Cette formation devrait commencer à la mi-octobre.

Activités consulaires

- Il y a 1 957 Canadiens qui vivent actuellement en Haïti. La plupart ont la double nationalité, sont mariés à des Haïtiens ou sont missionnaires.
- Grâce au réseau de surveillants et de missionnaires, nôtre ambassade reste fréquemment en contact avec les Canadiens.
- Le public peut obtenir des renseignements sur les Canadiens qui sont en Haïti en appelant gratuitement le numéro 1-800-267-6788. La ligne est en service vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours par semaine.

Aide au développement

- Après le coup d'État, en 1991, le Canada a suspendu son aide de gouvernement à gouvernement.
- Par la suite, le Canada a consenti 41 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire et alimentaire, qui a été acheminée à la population par des organisations multilatérales et non gouvernementales. Cette aide a permis d'offrir de la nourriture et des médicaments dont on avait un besoin urgent, en plus de financer de petits programmes de restauration et d'approvisionnement en eau.
- Après l'intervention, nous accroîtrons notre aide globale. En plus de poursitivre l'aide humanitaire d'urgence, notre programme mettra l'accent sur le rétablissement de la démocratie et d'un bon gouvernement, le respect des droits de la personne et l'appui de l'objectif à plus long terme que représente le développement économique durable d'Haïti.



CONTEXTE

LA RÉPONSE DU CANADA À LA CRISE DANS L'ANCIENNE YOUGOSLAVIE

Le Canada participe à part entière aux efforts internationaux en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit qui déchire l'ancienne Yougoslavie et de fournir de l'aide humanitaire aux victimes. En septembre 1991, le Canada a été le premier pays à demander que le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU) se saisisse de cette question. Le Canada participe activement à la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, coprésidée par les Nations Unies et l'Union européenne (UE), et appuie fermement les efforts de la Conférence en vue de parvenir à un règlement négocié de la crise.

Maintien de la paix

Le Canada a envoyé l'un des plus gros contingents à la Force de protection des Nations Unies en Yougoslavie (FORPRONU): environ 2 000 soldats canadiens surveillent les zones protégées par l'ONU en Croatie, protègent les convois d'aide humanitaire ainsi que les réfugiés en Bosnie et surveillent l'application des accords de cessez-le-feu dans les deux pays. En outre, 45 observateurs, membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), font partie de la FORPRONU et un certain nombre d'observateurs canadiens participent à la mission de l'Union européenne dans toute l'ancienne Yougoslavie, sous l'égide de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

Les Canadiens ont mené certaines des missions les plus difficiles des Nations Unies. En juin 1992, environ 750 membres du contingent canadien ont été envoyés à Sarájevo pour rouvrir l'aéroport et y assurer la sécurité, afin d'établir un pont aérien pour ravitailler la population. En janvier et février 1993, 180 membres du contingent canadien ont été déployés temporairement dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, avec le mandat de surveiller l'évolution de la situation dans la zone frontalière avec la Serbie. En avril 1993, un autre groupe de 220 militaires a été envoyé à Srebrenica, en Bosnie orientale, pour y assurer la présence de la FORPRONU dans la ville assiégée. En juin 1994, environ 60 soldats canadiens ont été déployés à Gorazde pour aider à la surveillance de la zone d'exclusion de 3 kilomètrés autour de cette ville de l'est de la Bosnie.

Aide humanitaire

La contribution totale du Canada aux efforts humanitaires pour les victimes du conflit, depuis l'automne 1991, s'élève à presque 60 millions de dollars. Ces fonds ont servi à l'achat et à la livraison de vivres, de médicaments et de vêtements, à loger les sans-abri et à venir en aide aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux victimes de violence sexuelle.

Les fonds ont été répartis entre plusieurs organismes humanitaires, dont le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale pour les migrations, le mouvement de la Croix-Rouge et les organisations non gouvernementales canadiennes (ONG) qui ont entrepris des programmes de secours en Bosnie-Herzégovine. Les partenaires canadiens sont CARE Canada, Canadian Feed the Children, Médecins sans frontières Canada, la Société canadienne de la Croix-Rouge, l'International Institute for the Advancement of Community-Based Rehabilitation et l'Université Queen's.

Depuis l'établissement du pont aérien vers Sarajevo en juillet 1992, un appareil Hercules C-130 des Forces armées canadiennes a effectué près de 1 500 vols humanitaires, transportant au total 10 600 passagers et plus de 20 000 tonnes métriques de vivres et de médicaments.

Le Canada a apporté de généreuses contributions aux programmes du HCR et de l'UNICEF en faveur des fernnes et des enfants victimes de traumatismes. Avec la collaboration des provinces, 10 malades bosniaques ont été acceptés jusqu'ici pour être soignés au Canada, dans le cadre du programme médical spécial de l'ONU. En outre, le Canada a mis en oeuvre des projets à Sarajevo, en collaboration avec des ONG canadiennes, pour aider à rétablir les services publics de base comme les soins de santé et l'approvisionnement en èau.

Diplomatie

À titre de membre de la Conférence internationale sur l'ancienne Yougoslavie, le Canada maintient des relations diplomatiques avec toutes les parties légitimes impliquées dans la crise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ancienne Yougoslavie. Le Canada a exhorté à plusieurs reprises les parties au conflit à mettre fin à la violence et à rechercher une solution pacifique.

En janvier 1992, le Canada reconnaissait l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie. En avril 1992, il reconnaissait celle de la Bosnie-Herzégovine. Des relations diplomatiques ont été établies avec la Slovénie en janvier 1993 et avec la Croatie, en avril 1993. Le Canada a appuyé la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies permettant l'admission de l'ancienne République yougoslave de Macédoine à l'ONU, en avril 1993.

De concert avec d'autres pays occidentaux, le Canada a condamné l'agression serbe en Bosnie-Herzégovine et a exhorté la Serbie à mettre fin à son ingérence dans les affaires de ce pays. En septembre 1992, le Canada, ainsi que plusieurs autres pays, a coparrainé la résolution excluant la Yougoslavie (Serbie et Monténégro) des débats de l'Assemblée générale des Nations Unies et exigeant que Belgrade présente une nouvelle demande d'admission comme membre des Nations Unies. Le Canada a également appuyé la suspension temporaire de la Yougoslavie de la CSCE...

Le Canada appuie les efforts de la communauté internationale visant à rendre plus efficaces les sanctions commerciales prises contre la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). En avril 1993, le Canada a resserré son application des sanctions de l'ONU contre la Yougoslavie par le gel des biens de l'État au Canada et par d'autres mesures commerciales. Deux navires et un avion de patrouille maritime canadiens ont participé à l'application des sanctions par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord dans l'Adriatique. Le Canada dirige aussi la mission d'aide à l'application des sanctions multinationales dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, qui aide à faire respecter les sanctions. En février 1993, le Canada a dirigé une mission d'enquête multinationale sur la surveillance des sanctions en Albanie.

Le Canada a pris part aux missions de prévention des conflits de la CSCE au Kosovo, au Sandjak et en Voïvodine, et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Le Canada a aussi dirigé une mission d'enquête de la CSCE au Kosovo et pris part à une mission de la CSCE chargée d'enquêter sur des violations des droits de la personne dans des camps de détention en Bosnie-Herzégovine. La contribution financière du Canada aux différentes missions de diplomatie préventive se chiffre maintenant à plus de 2 millions de dollars.

Crimes de guerre

Le Canada a, depuis le début, dirigé et appuyé les efforts déployés pour enquêter sur les crimes de guerre dans l'ancienne Yougoslavie et poursuivre leurs auteurs. En mars 1993, un spécialiste canadien du droit humanitaire international a été nommé par le Secrétaire général de l'ONU à la Commission d'experts des Nations Unies (UNCOE) chargée de faire enquête sur les allégations de crimes de guerre et d'autres violations du droit humanitaire international dans l'ancienne Yougoslavie. Le Canada a été le premier pays à faire une contribution, d'une somme de 300 000 dollars, à un fonds d'affectation spéciale en faveur de l'UNCOE.

Une équipe d'enquêteurs canadiens s'est rendue en ancienne Yougoslavie pour aider l'UNCOE dans son travail. Ils ont notamment enquêté sur un charnier, sur des cas de viol en vue de poursuivre éventuellement les auteurs pour crimes de guerre, sur le ciblage délibéré de civils et de leurs biens et sur la destruction délibérée de sites culturels et historiques.

En mai 1993, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé un Tribunal international des crimes de guerre afin de poursuivre les auteurs des violations du droit humanitaire international dans l'ancienne Yougoslavie. Cette mesure faisait suite à une rencontre internationale d'experts, parrainée par le Canada à Vancouver, sur les moyens de juger ces délits. En septembre, le candidat canadien, le juge Jules Deschênes, a été parmi les 11 juges retenus par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le Canada a soumis ensuite au Secrétaire général de l'ONU un rapport sur les règles de preuve et de procédure à appliquer au Tribunal, notamment pour ce qui est des cas d'agression sexuelle et de la protection des témoins. Le Canada a également soumis deux rapports sur des présumés crimes de guerre au Conseil de sécurité de l'ONU, en mars et en juin 1993.

Aux deux dernières sessions de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le Canada a contribué à faire adopter des résolutions condamnant toutes les violations du droit humanitaire international dans l'ancienne Yougoslavie. La Commission a demandé qu'un groupe d'experts fasse enquête sur le recours à l'agression sexuelle systématique des femmes comme arme de guerre. Le Canada a collaboré à la rédaction de la Déclaration sur la protection des victimes de crimes de guerre, qui fait expressément référence aux agressions sexuelles contre les femmes en période de conflit armé. En 1993, le Canada a présidé le Comité de rédaction de la Conférence internationale sur la protection des victimes de guerre, à Genève.

Mesures spéciales d'immigration

Des mesures spéciales ont été annoncées en juillet 1992 pour que les citoyens de l'ancienne Yougoslavie puissent rejoindre les membres de leurs familles au Canada.

En décembre 1992, le Canada a répondu à un appel du HCR en faveur du rétablissement de Bosniaques libérés par les autorités serbes dans des camps provisoires en Croatie. Ce programme a permis de faire venir au Canada, en 1993, près de 600 ex-détenus et les membres de leurs familles, dont la réinstallation pouvait se faire sans difficulté.

Le Canada continue en outre de choisir un certain nombre de réfugiés au sens de la Convention, qui sont des cas dignes d'intérêt, à la fois dans le cadre de programmes gouvernementaux et de parrainage par des groupes de particuliers. Depuis janvier 1993, plus de 3 300 réfugiés ont été accueillis au Canada dans le cadre de ces programmes.



CONTEXTE

LE CANADA ET LA PAIX AU MOYEN-ORIENT

Négociations bilatérales

- Lancé en octobre 1991, le processus de paix de Madrid constitue le plus récent effort visant à régler le conflit israélo-arabe. À Madrid, pour la première fois depuis la création d'Israël, des représentants arabes, israéliens et palestiniens se sont retrouvés ensemble pour discuter de paix. Le processus a aussi permis de lancer une série de négociations bilatérales entre Israël et ses voisins, à savoir la Jordanie, la Syrie et le Liban, ainsi que les Palestiniens.
- Jusqu'à maintenant, 11 rondes de négociations bilatérales se sont déroulées à Washington. Ces négociations ont été longues et difficiles, étant donné les émotions profondes que la question suscite chez toutes les parties et les compromis auxquels il faudra consentir pour en arriver à une paix durable. La Déclaration de principes Israël-OLP, signée à Washington le 13 septembre 1993, et l'Agenda commun Israël-Jordanie, signée le jour suivant, ont constitué des percées capitales, marquant ainsi un nouveau départ pour le Moyen-Orient. On s'attend à des progrès semblables pour le Liban et la Syrie.

Négociations multilatérales

- En janvier 1992, à Moscou, les États-Unis et la Russie lançaient la deuxième étape du processus de Madrid. Les ministres des Affaires étrangères et les délégués de 36 pays, y compris ceux du Moyen-Orient, se sont joints à des représentants de l'Europe, du Japon, de la Chine et du Canada, pour entreprendre une série de négociations multilatérales.
- Le but de ces négociations est de se concentrer sur des préoccupations régionales et de prendre des mesures concertées pour les régler. Les négociations vont vraisemblablement devenir un élément clé dans la coordination de l'aide visant à appuyer l'Accord Israël-OLP.
- Cinq groupes de travail ont été constitués pour traiter des problèmes qui requièrent une attention immédiate :
 - 1) contrôle des armements et sécurité régionale
 - 2) développement économique régional
 - réfugiés
 - 4) ressources en eau.
 - environnement
- Le Canada préside le Groupe de travail sur les réfugiés dont le mandat est d'améliorer le sort des personnes déplacées en raison du conflit israélo-arabe. Les principaux sujets discutés sont les bases de données, le développement des ressources humaines incluant la formation de la main-d'oeuvre et la création d'emplois, la réunification des familles, le développement des ressources économiques et sociales, le bien-être des enfants et la santé publique.





- Le Canada a été l'hôte de deux des six réunions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant. La dernière réncontre s'est tenue au Caire en mai 1994. C'était la deuxième fois que ce groupe de travail se réunissait au Moyen-Orient, la réunion précédente ayant eu lieu en Tunisie en octobre 1993.
- Le Canada participe aussi aux quatre autres groupes de travail, et il a accueilli, du 11 au 13 septembre 1993, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, un âtelier spécial sur les Mesures d'établissement de la confrance dans le domaine de la navigation maritime, sous l'égide du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale. Un autre atelier semblable a eu lieu du 29 août au 1^{cr} septembre 1994 à Halifax en Nouvelle-Écosse à l'intention d'officiers de haut-rang des forces navales du Moyen-Orient. À la demande du Groupe de travail, le Canada a aussi organisé une démonstration navale de mesures pratiques de confiance en juillet dernier au large de Venise, en Italie.
- Par ailleurs, le Canada a accueilli au mois de juin 1994 un atelier sur l'évaluation de l'impact sur l'évaluation de divers types de projets. L'atelier s'adressait à des participants du Moyen-Orient.
- Le Canada fait également partie du Groupe de direction multilatéral, qui passe en revue les travaux des cinq groupes de travail et planifie la tenue des réunions futures. La plus récente réunion du Groupe a eue lieu en juillet dérnier, en Tunisie. Le Groupe a aussi été reçu à Montebello, au Québec, en réunion intersessionnelle en février 1994.

La perspective canadienne

- Grâce à son expérience pratique dans des domaines aussi diversifiés que la question des réfugiés, le désarmement et la gestion des ressources en eau, sa longue expérience des opérations de maintien de la paix au Moyén-Orient et ses bonnes relations avec des parties de la région, le Canada a contribué de façon significative au processus de paix.
- A titre de pays extra-régional participant au processus multilatéral, le Canada à pour objectif principal de continuer à faire avancer le processus de paix global et d'appuyer les accords bilatéraux, étant bien entendu que la responsabilité de résoudre le conflit israélo-arabe incombe avant tout aux parties directement impliquées dans les négociations bilatérales.
- Le Canada estime cependant que les négociations multilatérales offrent aux parties régionales l'occasion de se rendre compté des avantages concrets qui découleraient d'un éventuel règlement politique du conflit. Les négociations multilatérales ont aussi donné une chance unique aux adversaires dans ce conflit d'établir les relations personnelles nécessaires pour réaliser des progrès dans les négociations bilatérales. C'est par ces rapprochements que les Israéliens et les Palestiniens ont entamé les discussions qui ont abouti aux Accords de paix.



CONTEXTE

LE CANADA ET LE MAINTIEN DE LA PAIX

Le Canada est fier des efforts remarquables qu'il a déployés pour préserver la paix mondiale et favoriser la sécurité internationale. En fait, c'est le seul pays qui puisse affirmer avoir participé à presque toutes les missions de paix jamais organisées sous la direction des Nations Unies (ONU). Les militaires canadiens ont par ailleurs fait partie de forces de surveillance de trêves et de forces d'observation ne relevant pas de l'ONU.

En tant que puissance moyenne dont l'histoire ne comporte aucune période impérialiste, le Canada a toujours été bien accueilli dans les forces multinationales. Ses militaires sont depuis longtemps connus, et à juste titre, pour leur objectivité et leur respectabilité; ils sont hautement spécialisés et compétents dans des domaines clés tels que les transports, les communications et la logistique.

Le public canadien soutient vigoureusement les efforts de maintien de la paix, et les sondages d'opinion le confirment toujours. Selon un sondage national mené en janvier 1994 (The National Angus Reid Poll), 76 p. 100 des répondants ont déclaré qu'ils appuyaient les efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

À l'heure actuelle, 3,6 p. 100 de tous les gardiens de la paix en poste dans le monde sont des Canadiens, ce qui équivaut, en chiffres absolus, à environ 2 900 personnes.

UNE CONTRIBUTION SANS ÉGALE

Le Canada a participé activement à presque toutes les opérations de maintien de la paix mises sur pied par l'ONU. Il a envoyé des militaires au Cachemire (1949-1979), en Nouvelle-Guinée occidentale (1962-1963) et au Yémen (1963-1964). Des soldats canadiens ont aussi fait partie d'une opération délicate du point de vue politique, qui consistait à chasser les mercenaires du Katanga et à garantir l'intégrité territoriale de l'ancien Congo belge (1960-1964). Ils se sont interposés entre les Égyptiens et les Israéliens dans le Sinai (1956-1967, 1973-1979, 1986-), et ils ont aidé la Namibie pendant sa transition vers l'indépendance (1989-1990).

Des militaires canadiens ont par ailleurs participé à des opérations de maintien de la paix en dehors du cadre de l'ONU. Citons ici l'Équipe internationale d'observateurs au Nigéria (1968-1969); deux opérations de surveillance de la trêve en Indochine (1954-1973); la Force multinationale et Observateurs dans le Sinaï (de 1986 à nos jours); et la Mission militaire de surveillance de la Communauté européenne, dans les républiques de l'ancienne Yougoslavie et dans les États voisins (1991-1994).

Sous la bannière des Nations Unies, environ 27 000 militaires canadiens ont combattu en Corée entre 1950 et 1954. La campagne coréenne ne représentait pas une mission de maintien de la paix comme telle, mais ce fut malgré tout une grande opération que l'ONU mena pour rétablir la paix.

Entre août 1990, moment du début de leur déploiement, et la fin des hostilités en avril 1991, environ 2 500 militaires canadiens ont servi lors de la guerre de Golfe sous la direction de l'ONU. Deux mille autres ont, depuis le Canada et l'Allemagne, soutenu directement l'effort de guerre.

Depuis 1947, plus de 90 000 Canadiens ont participé à des missions de paix organisées par l'ONU et d'autres instances. Les opérations ainsi menées ont suscité la fierté nationale et elles représentent un volet important de la politique étrangère et de la politique de défense du Canada.



LES CONTRIBUTIONS ACTUELLES DU CANADA

ANCIENNE YOUGOSLAVIE

Depuis mars 1992, le Canada fournit un des plus gros contingents de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Aujourd'hui, plus de 2 000 soldats canadiens surveillent les zones placées sous la protection de l'ONU en Croatie et protègent les convois de secours en Bosnie-Herzégovine. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a détaché 45 surveillants auprès de la FORPRONU.

INDE ET PAKISTAN

Depuis 1979, le Canada fournit un aéronef pour le transport du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), dont le quartier général est transféré d'un pays à l'autre tous les semestres. Le mandat de l'UNMOGIP est d'une durée indéterminée.

IRAQ ET KOWEÏT

Depuis avril 1991, une équipe d'observateurs militaires canadiens fait partie de la Mission d'observation des Nations Unies en Iraq et au Koweit (MONUIK), qui est stationnée dans la zone démilitarisée située le long de la frontière entre l'Iraq et le Koweit. Le mandat de la MONUIK est revu deux fois par an. Depuis avril 1991 également, le Canada est membre de la Commission spéciale des Nations Unies (COMSNU) chargée de procéder à des inspections en Iraq et, si nécessaire, de détruire les armes biologiques et chimiques trouvées dans ce pays.

CORÉE

Le Canada a commencé à participer à la Commission de l'armistice militaire du Commandement des Nations Unies (CAMCNU) en 1953, soit à la fin de la guerre de Corée. La CAMCNU surveille l'application de l'Accord d'armistice de 1953 et sert de médiateur entre les commandants des deux parties.

MOYEN-ORIENT

Les Forces canadiennes participent actuellement à deux opérations de l'ONU au Moyen-Orient, celle de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et celle de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). En 1954, le Canada s'est joint à l'ONUST, créé en 1948 pour surveiller le cessez-le-feu et les accords d'armistice général conclus entre Israël, d'une part, et l'Égypte, le Liban et la Syrie, d'autre part. Depuis le déploiement de la FNUOD dans le Golan, en 1974, le contingent canadien fournit à la Force un appui logistique et technique, ainsi que des services de communications. Les mandats de l'ONUST et de la FNUOD sont revus tous les six mois.

MOZAMBIQUE

Des observateurs canadiens participent aux Opérations des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ). L'ONUMOZ assure la sécurité de la construction de l'infrastructure économique et surveille le processus électoral, les opérations de déminage, le cessez-le-feu, et la vérification et la limitation des armements.

RWANDA

La Mission d'observation des Nations Unies en Ouganda et au Rwanda, entreprise en juin 1993, avait pour rôle de surveiller la frontière entre les deux pays pour s'assurer que les rebelles rwandais n'étaient pas approvisionnés en armes. Elle est maintenant rattachée à la Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda (MINUAR), créée en septembre 1993, pour aider le gouvernement provisoire à mettre en oeuvre des mesures de transition en vue des élections. Cetait le général canadien, Roméo Dallaire, qui mena les forces du maintien de la paix lors des émentes violentes au début de 1994. Elle est maintenant dirigée par le major-général Guy Tousignant, qui est aussi canadien. Six cents soldats servent actuellement au Rwanda.

SINAÏ

La Force multinationale et Observateurs (FMO), qui est indépendante de l'ONU, est chargée de surveiller le respect des Accords de Camp David, entente tripartite conclue en 1979 entre l'Égypte, Israël et les États-Unis. Depuis 1986, le Canada participe à la FMO, dont le mandat est d'une durée indéterminée.

HAÏTI

La Mission des Nations Unies en Haïti (MNUEH) a été créée en juin 1993 à la demande d'Haïti, qui souhaitait mettre sur pied un nouveau corps policier et moderniser ses forces armées, deux groupes essentiels au retour du pays à la stabilité. Le Canada a proposé de détacher 25 agents de la GRC pour former la police haïtienne. Par ailleurs, dix-sept Canadiens font partie de l'équipe de planification chargée de préparer la mission de l'ONU en Haïti. Une fois redéployée la MINUHA, notre pays enverra un maximum de 100 agents de la GRC pour poursuivre les activités de formation.

La contribution du Canada

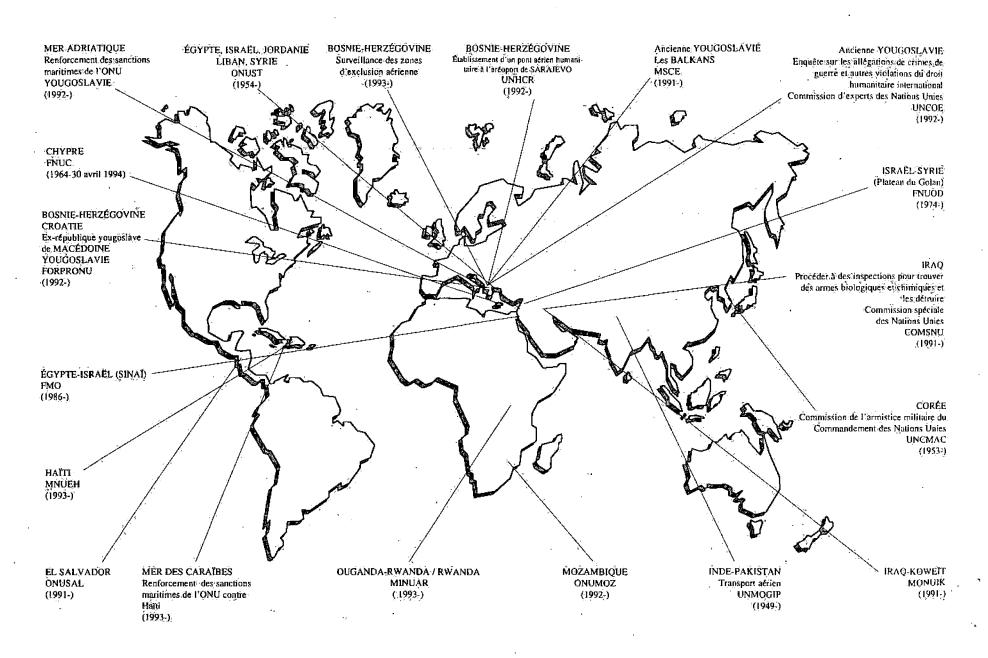
aux opérations internationales de maintien de la paix
Participation des Forces canadiennes aux forces internationales de maintien
de la paix, ainsi qu'aux missions internationales d'obsérvation et autres de 1947 à nos jours

	de 1947 a nos jours						
Opération .	Mandat	Endrolt	Dates de la participation canadienne	Effectifs fournis	Effectifs actuals		
Commission temporaire des Nations Unies. pour la Corée (CTNUC)	Superviser les élections en Corée du Sud	Corée	1947-1948	2	**		
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)	Superviser le cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan	Çachemire	1949-1979	27	÷		
Commandement des Nations Unies en Corée (CNUC)	Libérenta Côrée du Sûd du joug des forces d'occupation	Ĉorée :	1950-1954	, [°] 9 000 °	-		
Commission de l'armistice militaire du Commandement des Nations Unies (UNCMAC)	Superviser les accords d'armistice conclus en 1953	Corée	de 1953 à nos jours	-1	1		
Organisme des Nations Unies chargé de la survéillance de la trêve en Palestine (ONÚST)	Superviser le cessez-le-feu intervenu en 1948 et: l'application des accords ultérieurs d'armistice et de paix	Égypte, Israel, Jordanie, Liban, Syrie	de 1954 à nos jours	22	13		
Commission internationale de surveillance et de contrôle (CISC)	Superviser le retrait des forces françaises	Cambodge, Laos, Viet Nam	1954-1974	1'33	-		
Force d'urgence des Nations Unies (FUNU t)	Superviser la retrait des forces françaises, britanniques et israéliennes	Égypte (Sinaī)	1956-1967	1 007	٠		
Groupe d'observation des Nations Unies au Liban (GONUL)	Garantir la sécurité des frontières libanaises	Liban	1958	77 /	-		
Opérations des Nations Unies au Congo (ONUC)	Assurer le maintien de l'ordre public.	Congo	1960-1964	† 21	-		
Force de sécurité des Nations Unies en Nouvelle-Guinée occidentale (FSNU)	Garantir paix et sécurité à l'Autorité exécutive temporaire	Nouvelle-Guinée occidentale (aujourd'huil appelée Irjan occidental)	1962-1963	13	•		
Mission d'observation des Nations Uniés au Yémen (MONUÝ)	Surveiller la cessation du soutien accorde par l'Arabie saoudite et le retrait des forces égyptiennes	Yémen	1963:1964	36	-		
Force des Nations Unies à Chypre (FNUC)	Assurer le maintien de l'ordre	Chypre	1964-1994	1 126	10		
Mission du représentant du Secrétaire général (REPDOM)	Observer le cessez-le-feu et le retrait des forces de l'OEA	République dominicaine	1965-1966	'1	·		
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (MONUIP)	Surveiller le cessez-le-feu	Frontière indo- pakistanaise	1965-1966	112	÷		
Équipe d'observateurs au Nigéria (EON)*	Surveiller le cessez-le-feu.	Nigeria'	1968-1969	. 2.	-		
Force d'orgence des Nations Unies (FUNU II)	Surveiller le déploiement des forces israéliennes et égyptiennes	Égypté, Israél	1973-1979	1 145	-		
Commission internationale de contrôle et de surveillance (CICS) *	Surveiller la trêve	Viet Nam du Sud	1973	248-			

^{*} Opération non entreprise par l'ONU

, Opération	Mendat	Endroit	Dates de la partici-	Effectifs fournis	Effectifs actuels
Force des:Nations Unies chargée d'observer	Surveiller le cessez-le-feu et le	Syrie (Plateau du	pation canadienne de 1974.à	.230	215
le désengagement au Moyen-Orient (FNUOD)	redéploièment des forces israéliennes et syriennes	Golan)	nos jours		
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	Confirmer le retrait des forces israéliennes	Liban du Süd	1978	117	-
Force multinationale et Observateurs (FMO) *	Prévenir la violation de l'Accord de paix de Camp David	Sinaî	1986 à nos jours	140	27
Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan (MBONUAP)	Confirmer le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan	Afghanistan.	1988-1990	. 5	-
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Iran et en Iraq (GOMNUII)	Surveiller le cessez-le-feu et le retrait des forces	Iran, Iraq	1988-1991	525	-
Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namible (GANUPT)	Alder pendant la transition vers l'indépendance	Namibìe	1989-1990	301 .	-
Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA)	Vérifier l'application de l'Accord d'Esquipulas	Amérique centrale	1989-1992	175	-
Bureau du Secrétaire général en Afghanistan et au Pakistan (BSGAP)	Fournir un groupe de conseillers militaires	Afghanistan; Pakistan	1990-1993	1	-
Groupe d'observateurs des Nations Unies pour la vérification des élections en Haiti (ONUVEH)	Surveiller les élections de 1990	Haîti	1990-1991	, it	₹ +
Guerre du golfe Persique*	Libérer le Koweit de l'occupation militaire iraquienne	Iraq, Koweït	1990-1991	2 500	* ·
Mission d'abservateurs des Nations Unies en Iraq et au Koweit (MOŅUK)	Surveiller la zone, démilitarisée	Iraq, Koweit	1991 à nos jours	301	5
Commission spéciale des Nations Unies (COMSNU)	Procéder à des inspections pour trouver des armes biologiques et chimiques	Iraq	1991 à nos jours	12	••
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	Surveiller le cessez-le-feu	Sahara occidental	1991-à nos jours	32	-
Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)	Surveiller le cessez-le-feu	Angola	1991-1993	15	-
Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)	Surveiller le processus devant mener à une réforme militaire	El Salvador	1991 à nos jours	-	1
Mission préparatoire des Nations Unies àu Cambodge (MIPRENUC)	Surveiller le cessez-le-feu et mettre sur pied un programme de reconnaissance des mines	Cambodge	1991-1993	103	-
Mission de surveillance de la Communauté européenne (MSCE)	Surveiller les cessez-je-feu	Ancienne Yougoslavie	1991 á nos jours	12	**************************************
Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC)	Assurer les communications et apporter un soutien logistique, mettre en place un programme de reconnaissence des mines et surveiller le désarmement	Cambodge	1992-1993	-	⁻ 214
Force de protection des Nations Unies (FORPRONU)	Observer, patrouiller et déminer en Croatie, et fournir une aide en Bosnie-Herzégovine	Ancienne Yougoslavie	1992 à nos jours	2300	2 000
Opérations des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)	Assurer la sécurité, surveiller le déminage et les cessez-le-feu	Mozambique	1992 à nos jours	-	15
Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM)	Détacher du personnel au quartier général	Somalie	1992 à nos jours	-	5
Force multinationale	Distribuer des secours	Somalie	1993	1 260	-
Mission d'observation des Nations Unies en Ouganda et au Rwanda	Vérifier que l'on ne fait pas passer d'approvisionnements militaires au Rwanda	Ouganda, Rwanda	Júin 1993 à nos jours	2	2
Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda (MINUAR)	Aider le gouvernement provisoire è mettre en ceuvre des mesures de transition en vue des	Rwanda	Septembre 1993 à nos jours		384
Mission des Nations Unies en Haïti (MNUEH)	élections Mettre en oeuvre l'accord de Governors' Island	Haĭti	1993 à nos jours	à déployer	
				20 Septembre 1	994.

OPÉRATIONS CANADIENNES DE MAINTIEN DE LA PAIX EN COURS ET OPÉRATIONS CONNEXES





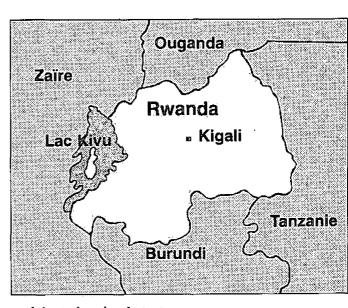
CONTEXTE

LE CANADA ET LA SITUATION AU RWANDA ET AU BURUNDI

Les relations du Canada avec le Rwanda et le Burundi

- Le Canada est présent au Rwanda et au Burundi depuis que ces anciennes colonies belges ont acquis leur indépendance, au début des années 1960. Les programmes d'aide constituent un élément majeur des relations bilatérales.
- Le Rwanda et le Burundi ont chacun une ambassade à Ottawa. Le Canada a une chancellerie à Kigali (Rwanda) et un consulat à Bujumbura (Burundi) administré par un consul honoraire. Le haut-commissaire du Canada à Nairobi, au Kenya, est aussi accrédité auprès du Rwanda et du Burundi à titre d'ambassadeur.
- Les activités de la chancellerie de Kigali, qui ônt été suspendues depuis l'évacuation du personnel canadien, en avril, ont repris. Le haut-commissariat du Canada à Nairobi

continue de rendre compte des événements qui se produisent dans les deux pays.



 On compté environ 2 000 Canadiens d'origine rwandaise et burundaise, les premiers étant légèrement plus nombreux.

La position du Canada face au conflit actuel

- Un forum sur l'Afrique centrale s'est tenu le 22 septembre et a réuni la secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), M^{ne} Christine Stewart, l'ex-commandant de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), le major-général Roméo Dallaire, l'émissaire spécial du Canada, l'ambassadeur Bernard Dussault, et les représentants des organisations non gouvernementales (ONG) oeuvrant en Afrique centrale.
- Le 6 mai, le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a demandé que la Commission des droits de l'homme des Nations Unies convoque d'urgence une session extraordinaire sur la crise au Rwanda. Cette session, qui s'est tenue les 24 et 25 mai, a conduit à la nomination d'un rapporteur spécial chargé de développer un programme de surveillance des droits de la personne au Rwanda, dans le cadre de l'opération de plus large envergure conduite par l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans ce pays.
- Le 21 juillet, le gouvernement à annoncé la nomination de M. Bernard Dussault à titre d'envoyé spécial du Canada en Afrique centrale. Il a pour mandat de conseiller le gouvernement et de jouer le rôle d'attaché de liaison entre le Canada, la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), les organisations internationales, les gouvernements régionaux et les autorités locales. Depuis sa nomination, M. Dussault a déjà effectué deux voyages dans la région.



- Le Canada est en faveur du «processus de médiation d'Arusha» amorcé par la Tanzanie. Il a exhorté les représentants des deux parties au Rwanda à entamer des négociations pour trouver, dans l'esprit d'Arusha, une solution politique durable à leurs différends.
- Le Canada craint que la lutte infértribale ne s'étende au Burundi voisin. Un agent consulaire à Bujumbura est prêt à aider les Canadiens au besoin.

Maintien de la paix.

- Le Canada a participé aux deux missions de maintien de la paix organisées par les Nations Unies dans la région : la Mission d'observation des Nations Unies en Ouganda et au Rwanda (MONUOR) et la MINUAR, plus vaste.
- Le Canada a fourni des officiers supérieurs pour commander les forces de la MINUAR. Le tout premier a été le major-général Roméo Dallaire. Le major-général Guy Tousignant assume cette fonction dépuis le 20 août. Dix autres officiers des Forces canadiennes ont été affectés au quartier général de la MINUAR, à la fin avril. En août, 12 autres officiers et observateurs militaires ont suivi.
- Le Canada a fourni à la MINUAR une équipe de 20 spécialistes et le matériel nécessaire pour rétablir les vols internationaux à l'aéroport de Kigali.
- Le Canada a fourni du personnel supplémentaire au fur et à mesure que les opérations de l'ONU au Rwanda ont pris de l'ampleur. Une unité de communications des Forces canadiennes, composée de 350 personnes, a été complétée par des militaires qui ont aidé à répondre aux besoins initiaux d'ordre médical, technique et logistique.

Aide humanitaire

- Le 21 juillet dernier, le Canada a annoncé qu'il apporterait 10 millions de dollars d'aide supplémentaire aux victimes du conflit au Rwanda. Les nouveaux fonds seront répartis entre des ONG canadiennes, telles que CARE Canada et Médecins sans frontières; des agences des Nations Unies, telles que l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial et le mouvement de la Croix-Rouge. Au moins 1 million de dollars serviront à fournir de l'eau potable aux réfugiés et 2 millions de dollars vont permettre l'achat d'aliments canadiens tels que des fèves, des pois et des lentilles. Depuis le début de la crise à la mi-avril, l'assistance humanitaire totale fournie par l'Agence canadienne de développement international aux Rwandais s'élève à 22 millions de dollars.
- Les avions des Forces armées canadiennes envoyés initialement pour aider à évacuer les étrangers du Rwanda ont transporté de grandes quantités de secours humanitaires depuis le début d'avril. Un appareil de type Hercules continue de livrer de l'aide humanitaire et du matériel fournis par des ONG canadiennes et par des organisations internationales, et de transporter du personnel pour le compte d'organismes internationaux.
- Le Canada a fourni une unité médicale militaire composée de 218 personnes pour aider à pourvoir aux besoins médicaux d'urgence des réfugiés rwandais. Les soldats du génie affectés à cette unité utilisent deux purificateurs d'eau fournis par le Canada et produisant chacun 50 000 litres d'eau potable par jour. Cette unité terminera ses activités au cours du mois d'octobre.
- Plusieurs ONG canadiennes ont lancé un appel de fonds pour les secours et les Canadiens y ont répondu avec générosité. Nombreux sont ceux qui ont été recrutés par les organismes internationaux et les ONG pour servir au Rwanda et dans les pays voisins.
- À la suite des violentes luttes intertribales qui ont sévi au Burundi l'an dernier, le Canada a apporté des secours d'urgence et une aide alimentaire aux réfugiés burundais au Rwanda.

Assistance consulaire

- Quelque 200 citoyens canadiens ont été évacués du Rwanda en avril. Seulement une poignée a préféré rester dans ce pays.
- On a rapporté le décès de sept Canadiens au cours de la crise actuelle; ces renseignements semblent crédibles, mais il n'a pas été possible de les vérifier à cause de la conjoncture difficile au Rwanda.
- Il est recommandé aux Canadiens de ne pas se rendre au Rwanda.
- Les Canadiens qui résident au Burundi ont été encouragés à quitter le pays. Un peu plus d'une centaine se sont inscrits à notre consulat à Bujumbura; quelques-uns ont déjà quitté le pays. Parmis ceux qui ont décidé d'y rester pour l'instant, plusieurs se sont engagés dans les programmes d'aide humanitaire et de développement.

Mesures d'immigration

- Depuis avril, Citoyenneté et Immigration Canada a délivré des visas d'immigrant à plus de 50 réfugiés rwandais et a facilité l'entrée au pays d'une soixantaine de Rwandais dont la famille est établie au Canada. Des étudiants rwandais qui terminent présentement leurs études ont, pour le moment, été autorisés à rester et à travailler au Canada.
- Le service d'immigration au haut-commissariat à Nairobi continue de façiliter l'admission des enfants qui ont été adoptés légalement avant le déclenchement des hostilités au Rwanda ainsi que de ceux dont les plus proches parents se trouvent au Canada.



DOCS
CA1 EA 94V63 FRE
Le Ministre des Affaires
etrangeres, M. Andre Ouellet a la
49e Assemblee generale des Nations
unies. -43270479

